



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/378
4 août 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 83 g) de l'ordre du jour provisoire*

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
ETABLISSEMENTS HUMAINS

Année internationale du logement de sans-abri

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	3
II. LA SITUATION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS : UNE CRISE ET UN APPEL A L'ACTION	6 - 24	4
A. Tendances démographiques	7 - 15	4
B. Tendances économiques	16 - 18	7
C. Evolution des équipements physiques : logements, infrastructures et services	19 - 23	8
D. Résumé	24	9
III. LA SITUATION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS : RELEVER LE DEFI	25 - 87	10
A. Vue d'ensemble	25 - 30	10
B. Année internationale du logement des sans-abri ..	31 - 87	12

* A/42/150.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
IV. SITUATION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS : APRES 1987		
- VERS UNE STRATEGIE MONDIALE DU LOGEMENT	88 - 119	28
A. Les leçons retenues	88 - 96	28
B. Mesures concrètes	97 - 114	30
C. Activités à mener par la Commission des établissements humains	115 - 118	36
V. CONCLUSION	119	37

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 37/221 du 20 décembre 1982, l'Assemblée générale a officiellement proclamé l'année 1987 Année internationale du logement des sans-abri, lançant ainsi une nouvelle grande campagne visant à encourager les organisations nationales et internationales à combattre efficacement la crise générale des sans-abri et l'insuffisance des conditions de logement. La Commission des établissements humains a été chargée d'organiser et de coordonner à l'échelon intergouvernemental les activités entreprises dans le cadre de l'Année, tandis que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) fait fonction de secrétariat.

2. L'année 1987 marque également le dixième anniversaire de la création de la Commission des établissements humains et un peu plus de dix ans se sont écoulés depuis la convocation d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Vancouver, 1976), qui a ouvert la voie dans ce domaine en adoptant des recommandations de fond qui ont défini le cadre des activités touchant aux établissements humains 1/.

3. Consciente de la triple signification de l'année 1987, et en particulier de la nouvelle façon de concevoir les problèmes et les priorités qui est apparue pendant les 10 ans qui ont suivi Habitat, la Commission des établissements humains, à sa neuvième session, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa dixième session (commémorative), en 1987, un important point de fond intitulé "Nouvel ordre du jour pour les établissements humains : examen des perspectives des principales tendances en matière d'établissements humains jusqu'à l'an 2000, des mesures à prendre à l'échelon national et de la coopération internationale dans le domaine des établissements humains". L'examen de ce point, a-t-on conclu, permettrait à la Commission d'analyser de façon approfondie la situation actuelle des établissements humains, y compris les tendances dans ce domaine ainsi que les activités de développement des établissements humains entreprises depuis la Conférence de Vancouver. Il serait ainsi possible d'identifier les priorités des gouvernements, de la communauté internationale et du système des Nations Unies jusqu'à l'an 2000 dans le domaine des établissements humains. Les délibérations et les conclusions de la Commission en la matière devraient servir de lignes directrices aux politiques et programmes nationaux touchant les établissements humains tout en offrant un cadre à l'appui des organisations et des institutions multilatérales et bilatérales.

4. Après avoir examiné le rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa neuvième session, le Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire de 1986, a adopté la décision 1986/162 par laquelle il a demandé au Secrétaire général "de soumettre à l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session un rapport complet sur l'Année internationale du logement des sans-abri, y compris des recommandations concernant un calendrier pour la prochaine décennie, en tenant pleinement compte des vues des Etats Membres et des délibérations de la Commission des établissements humains à sa dixième session devant se tenir en 1987, dixième anniversaire de la création de la Commission".

/...

5. Le présent rapport a été établi comme suite à la demande du Conseil. Il comprend une introduction, trois autres sections et une conclusion. La section II décrit, dans le contexte de la proclamation de l'année 1987 Année internationale du logement des sans-abri et du nouvel ordre du jour pour les mesures à prendre dans le domaine des établissements humains, la situation actuelle des établissements humains et les problèmes qu'elle pose aux responsables nationaux et internationaux. La section III passe en revue les réponses apportées à ces problèmes et expose en particulier les efforts qui ont été faits pour atteindre les objectifs de l'Année internationale du logement des sans-abri, tels qu'énoncés par l'Assemblée générale, dans le cadre des activités des gouvernements et d'institutions spécialisées de l'ONU, notamment du Centre lui-même, ainsi que d'organisations internationales et non gouvernementales. La section IV, écrite dans une optique prospective, analyse les enseignements tirés de l'Année et leurs incidences sur les objectifs à long terme ainsi que sur les travaux futurs dans ce domaine, propose certaines mesures que les gouvernements et la communauté internationale pourraient adopter et présente une proposition de stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000, comme la Commission des droits de l'homme l'a recommandé à sa dixième session (commémorative).

II. LA SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS : UNE CRISE ET UN APPEL À L'ACTION

6. Une même origine peut être attribuée à la proclamation de l'Année internationale du logement des sans-abri et à l'appel lancé en faveur d'un nouvel ordre du jour pour les établissements humains, à savoir la vive inquiétude de la communauté internationale devant le retard du développement des établissements humains par rapport aux besoins dans ce domaine, retard qui, accélérant l'avènement d'une crise, rendait nécessaire une action renforcée, concertée et novatrice de grande ampleur pour remédier à la situation. Pour comprendre les raisons de cette préoccupation, il faut se faire une idée des dimensions du problème des établissements humains et de la nécessité urgente d'une intervention. La déclaration de principes adoptée à l'issue d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, a fort justement posé la question en ces termes : "Les conditions dans lesquelles une large part de la population vit dans les établissements humains sont inacceptables, notamment dans les pays en développement, et ... à moins d'une action positive et concrète entreprise aux niveaux national et international en vue de trouver et d'appliquer des solutions, ces conditions vont probablement s'aggraver encore ..." 1/. On trouvera ci-après un bref exposé de la situation des établissements humains telle qu'elle ressort des tendances actuelles des éléments influant sur les conditions de vie de la population. Il s'agit essentiellement d'une présentation des données de la crise et du défi que l'Année internationale du logement des sans-abri et le nouvel ordre du jour cherchent à relever.

A. Tendances démographiques

1. La croissance démographique

7. Comme il y a lieu de s'y attendre, l'un des principaux facteurs qui affecte à l'heure actuelle la situation des établissements humains est le rythme élevé et accéléré auquel la population mondiale s'est accrue dans un passé récent, tout particulièrement dans les pays en développement. C'est ainsi que la population

/...

mondiale est passée en 30 ans de 2 milliards 516 millions d'habitants en 1950 à 4 milliards 450 millions d'habitants en 1980, et qu'elle doit atteindre 6,1 milliards d'habitants au cours des 20 années suivantes, c'est à dire d'ici à l'an 2000.

8. Les écarts qui persistent entre les différentes régions du monde constituent une caractéristique essentielle des tendances démographiques. Par exemple, la population de l'Afrique qui était en 1950 de 224 millions d'habitants, soit 9 % de la population mondiale totale, devrait atteindre 872 millions d'habitants d'ici à l'an 2000 et représenter environ 14 % de la population mondiale à cette date. De même, la rapide augmentation de la population en Amérique latine a fait passer la part de cette région de 6,5 à 8,1 % de la population mondiale totale entre 1950 et 1980 : en l'an 2000 l'Amérique latine aura une population de 546,4 millions d'habitants, qui représentera 8,9 % de la population mondiale totale. La croissance démographique de la région de l'Asie et du Pacifique sera d'environ 49 millions de personnes par an pendant les 20 prochaines années, soit 58 % de l'accroissement de la population mondiale totale prévu au cours de cette période, de sorte que d'ici à l'an 2000 la région de l'Asie et du Pacifique (Chine comprise) comptera 3 milliards 579 millions d'habitants, soit 58,8 % de la population mondiale. En revanche, les proportions respectives de l'Amérique du Nord et de l'Europe dans la population mondiale vont en diminuant.

9. Ces tendances démographiques ont d'importantes incidences sur la situation des établissements humains. En premier lieu l'accroissement de la population requiert un développement correspondant des établissements humains. Tant que la population d'un pays va croissant, le Gouvernement doit constamment s'efforcer de développer les établissements humains pour loger les nouvelles générations; plus la population s'accroît rapidement, plus le Gouvernement est tenu de régler les problèmes de logement. En second lieu, la croissance démographique la plus importante et la plus rapide s'est produite, et devrait continuer de se produire, dans les pays en développement qui sont précisément ceux qui sont les moins à même de faire face au coût économique de ce phénomène. C'est ainsi que sur un accroissement total de la population mondiale de 1 milliard 934 millions de personnes entre 1950 et 1980, 1 milliard 629 millions de personnes, soit 84,2 % étaient originaires des pays en développement, d'ici à l'an 2000 la population de ces pays devrait s'élever à 4,8 milliards d'habitants, soit 80 % d'une population mondiale évaluée à 6,1 milliards d'habitants.

2. Répartition de la population

10. La tendance à une urbanisation poussée a été la caractéristique essentielle des établissements humains dans les pays en développement au cours des dernières décennies; on entend par urbanisation la concentration de la population dans des zones considérées comme urbaines. Comme les critères de classement des zones urbaines sont quantitatifs et varient d'un pays à l'autre - ils peuvent inclure au sein d'un même pays des établissements humains comptant de 2 000 à 14 millions d'habitants - les éléments fondamentaux de l'urbanisation (à savoir la croissance démographique naturelle dans les établissements urbains existants, les migrations en provenance des zones rurales ou d'autres pays et le reclassement des établissements "ruraux" en établissements "urbains", etc.) sont, dans chaque cas, plus significatifs que l'urbanisation en soi. Il importe néanmoins d'observer que

si la répartition rurale/urbaine de la population s'est généralement stabilisée dans les pays déjà industrialisés, l'urbanisation continue de transformer activement la vie des populations des pays en développement de sorte que près de la moitié de la population mondiale vivra dans des zones urbaines en l'an 2000.

11. En 1950, la proportion urbanisée de la population des pays en développement n'était que de 17,0 %, elle est passée à 29,3 % en 1980 et devrait atteindre 39,3 % d'ici à l'an 2000. En revanche, le taux d'urbanisation des pays développés, qui était de 53,8 % en 1950, est passé à 70,2 % en 1980 et devrait atteindre 74,4 % en l'an 2000. L'Afrique, qui est le continent le moins urbanisé devrait s'inscrire au troisième rang, en termes d'urbanisation, d'ici la fin du siècle à cause du rythme élevé de l'accroissement de sa population urbaine (4,8 % par an au cours de la période 1980-2000). D'ici à l'an 2000, 40 % environ de la population du continent africain vivra dans des zones urbaines. Le taux d'urbanisation de la population d'Amérique latine était de 41,0 % en 1950 et dépassait celui de toutes les autres régions en développement; ce taux est passé à 65,4 % en 1980 et devrait atteindre 76,8 % d'ici à l'an 2000, soit un niveau comparable à celui des pays développés.

12. La croissance urbaine, qu'il faut distinguer de l'urbanisation, correspond à l'augmentation du nombre de personnes résidant dans les villes. Dans la plupart des pays, et tout particulièrement dans les plus récemment industrialisés où le développement rural est faible, les villes croissent à un rythme supérieur à celui de la population totale. Le caractère le plus spectaculaire de ce phénomène est sa rapidité : un taux d'accroissement annuel de 6 % double la population d'une ville en 12 ans, ce qui donne une idée du défi que doivent relever les édiles qui généralement se heurtent déjà à des retards considérables pour ce qui est des logements, des services et de l'infrastructure nécessaires à la population existante.

13. L'aspect le plus généralement connu de la croissance urbaine est l'apparition dans les pays en développement de ce qu'on appelle les "mégalo-pôles" (à savoir de villes dont la population dépasse 10 millions d'habitants). Alors qu'il n'y avait en 1950 que trois villes dépassant 10 millions d'habitants, dont une seule se trouvait dans un pays en développement, il devrait y avoir, si les tendances actuelles se maintiennent, 22 villes de cette taille d'ici à l'an 2000, dont 18 dans des pays en développement. Aucun élément ne permet de confirmer l'opinion généralement répandue selon laquelle les plus grandes de ces mégalo-pôles deviendront impossibles à gérer sur le plan technique, mais il n'en reste pas moins qu'on se trouve en présence de chiffres de population sans précédent dans l'histoire, et que l'action nécessaire sur le plan du logement, des infrastructures et des services sera d'une ampleur et d'une complexité telles qu'elles pèsera lourdement sur la base de ressources des villes et des gouvernements et mettra rapidement à l'épreuve les moyens de gestion des édiles.

14. Cette urbanisation et cette croissance urbaine ont pour conséquence non négligeable de favoriser la concentration des éléments pauvres, et partant des manifestations de la pauvreté, dans les centres urbains. La pauvreté était traditionnellement associée aux zones rurales où résidaient en 1980 environ les deux tiers des ménages vivant dans la pauvreté. Or, avant l'an 2000 plus de la moitié des pauvres vivront dans des villes. Les pauvres des zones rurales ont dans leur grande majorité très peu de moyens pour améliorer leurs conditions de vie.

S'ils restent à la campagne, ils risquent de s'appauvrir encore, du fait de la croissance de la population et de la raréfaction des terrains disponibles. En outre, la pauvreté pourrait être aggravée dans certaines régions par la surutilisation des sols qu'elle provoque et le déboisement et la désertification qui en résultent. Depuis des siècles, les paysans pauvres et sans terre ont résolu ce problème en émigrant vers des régions où il existait des terres arables en friche. A l'heure actuelle, cette option est pratiquement éliminée et la seule possibilité qui s'offre au pauvre rural sans terre est d'émigrer vers une agglomération urbaine et d'y vivre dans des colonies de squatters ou des taudis.

15. Ce déplacement, au sein des pays en développement, d'une proportion importante de pauvres qui quittent des zones rurales relativement calmes pour s'installer dans des zones urbaines plus politiquement actives, voire volatiles, n'est pas sans avoir d'incidences sur la stabilité politique et sociale à long terme des pays en cause, sans parler de l'effet inévitable de cette évolution sur la prise des décisions relatives à la répartition des ressources entre les zones urbaines et rurales.

B. Tendances économiques

16. Il est clair que, pour la plupart des pays en développement, la dizaine d'années qui vient de s'écouler a été, à tous égards, une période extrêmement difficile sur le plan économique et financier. Des facteurs tels que la chute des cours des produits de base et un climat généralement défavorable aux exportations, une dette extérieure très lourde, des difficultés de balance de paiements, des catastrophes naturelles (séismes, sécheresse, désertification, etc.) se sont conjugués pour affaiblir gravement les économies des pays en développement et saper leur capacité de mener à bien leurs plans et programmes de développement. Ces pays ont en effet enregistré une forte baisse du taux moyen d'accroissement de leur PIB réel qui est passé de 4,9 % au cours de la période 1976-1980 à 1,3 % pour la période 1981-1985. Sur les 83 pays en développement qui ont été pris en considération, 50 ont eu un taux de croissance du PIB par habitant nul ou négatif pendant quatre années successives (1982 à 1985). Le ralentissement général de la croissance du PIB et du commerce mondial, les déséquilibres des échanges et des comptes courants excessifs, l'instabilité accrue des marchés financiers internationaux et la volatilité des taux de change des monnaies de base laissent présager que la situation d'incertitude et de difficulté économique que connaissent actuellement les pays en développement persistera au cours des prochaines années voire jusqu'à l'an 2000.

17. Les taux de chômage, qui constituent un problème en soi, soulignent l'état de stagnation dans lequel se trouvent aujourd'hui les économies d'un grand nombre de pays en développement. Selon les projections qui ont été établies en 1986 par le Bureau international du Travail pour la période allant jusqu'à l'an 2000, la population active des pays en développement augmentera de 456 millions entre 1980 et l'an 2000, aggravant une situation déjà caractérisée par un haut niveau de chômage et de sous-emploi.

18. La récession économique a des effets particulièrement néfastes dans le domaine des établissements humains. Elle se traduit en premier lieu par une réduction des dépenses publiques de sorte que, compte tenu de l'erreur traditionnelle qui

consiste à penser que les dépenses consacrées au logement ne sont pas un investissement économique mais une dépense sociale, il est aisé d'imaginer le degré de priorité que l'on est disposé à accorder aux établissements humains dans de telles circonstances. En tout état de cause, même si l'on fait abstraction de la question de la disponibilité de fonds publics, une phase de récession économique est généralement une période où les ressources sont rares, d'où la difficulté de faire appel au secteur privé pour financer la construction de logements. En troisième lieu, dans la mesure où le marasme économique s'accompagne généralement de difficultés de balance des paiements, la préoccupation prioritaire des gouvernements est de produire des devises, ce qui les amène à mettre l'accent sur la promotion des exportations et les activités de remplacement des importations. La construction d'établissements humains étant principalement destinée au marché interne ne produit pas de devises et de ce fait, est reléguée, par erreur, à un rang de priorité peu élevé.

C. Evolution des équipements physiques : logements, infrastructures et services

19. On peut imaginer sans difficulté l'effet néfaste que l'évolution démographique et économique évoquée plus haut peut avoir sur la situation des établissements humains, notamment dans les pays en développement. Concrètement, cette situation a créé un déficit énorme de logements qui s'aggrave de jour en jour. Dans un monde où un milliard au moins de personnes vivent déjà dans des conditions de logement extrêmement précaires, où des millions d'individus sont pratiquement sans abri, et où des centaines de milliers d'autres viennent grossir ces chiffres chaque année, même le maintien du statu quo est devenu une gageure. Il n'est donc pas étonnant que tous les indices révèlent une détérioration continue, au cours des dix dernières années, du niveau de vie (mesuré en logements et en services par habitant) de la population des pays en développement.

20. Ce sont les conditions de logement des personnes déshéritées qui ont été le plus affectées par l'évolution actuelle. Depuis Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, on a assisté en effet à une détérioration marquée des conditions de vie et de logement de la grande majorité des pauvres. C'est dans les pays en développement que cette tendance est la plus évidente, mais elle est loin d'être limitée à ces pays. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que tout semble indiquer clairement que, devant la persistance des difficultés économiques et financières et la contraction des dépenses publiques qui en résulte, les gouvernements reviennent progressivement sur l'engagement qu'ils ont pris de construire des logements d'un prix accessible - tendance qui, elle aussi, apparaît tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

21. C'est l'expansion et la multiplication des taudis et des colonies de squatters dans les villes comme dans les campagnes qui témoignent de la détérioration de la situation des établissements humains. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des statistiques exactes sur le nombre de taudis et de colonies de squatters, notamment du fait des problèmes de définition et de l'insuffisance des données, les estimations dont on dispose indiquent néanmoins que, dans certaines villes de pays en développement, une proportion pouvant atteindre 40 à 50 % des habitants vit dans des taudis et cités sauvages. Tandis que dans certains pays en développement, les

grandes villes se développent à des taux de jusqu'à 10 % par an, les quartiers de taudis et les colonies de squatters se sont développés deux fois plus rapidement, et regroupent près de la moitié de la population urbaine des pays en développement. Quelque 600 millions de citadins vivent actuellement dans des logements peu salubres et, compte tenu de l'évolution actuelle, ce nombre pourrait doubler d'ici à l'an 2000.

22. La pénurie de logements évoquée plus haut est liée à la carence d'infrastructures et de services (approvisionnement en eau, assainissement et élimination des déchets) dans ces quartiers pauvres, et elle en subit les effets. Tandis que certains progrès ont été faits depuis 1980, année qui a marqué le début de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, notamment en ce qui concerne la distribution d'eau aux populations urbaines, il reste encore beaucoup à faire pour arriver à une situation que l'on pourrait qualifier de satisfaisante. En fait, un nombre encore bien trop grand d'habitants des villes et des campagnes continuent de vivre dans des conditions effroyables. Ainsi, par exemple, pour ce qui est de l'assainissement, 59 % environ de la population urbaine du monde (à l'exclusion de la Chine) bénéficiait de ce service en 1983, ce qui signifie que 41 % de la population du monde en était encore privée. Dans les zones rurales, où les services sont toujours plus rares, 12 % seulement de la population disposait en 1983 de services d'assainissement, ce qui représente une diminution par rapport aux 14 % enregistrés en 1980.

23. En fait, les tendances de la croissance démographique et l'investissement total énorme nécessaire pour faire face aux coûts en capital et aux dépenses renouvelables, militent tout à fait contre la possibilité de doter, dans un avenir prévisible, les zones rurales et urbaines de la plupart des pays en développement de l'ensemble des infrastructures et services. Des progrès importants peuvent néanmoins être réalisés, dans les limites des ressources nationales consacrées au développement, par un effort résolu fondé sur une approche progressive et une sélection avisée de techniques et de normes correspondant aux conditions et aux ressources locales.

D. Résumé

24. Il est clair, à partir de cet examen de la situation des établissements humains et de ses éléments déterminants, que le problème des pays en développement consiste aujourd'hui à formuler et à mettre en oeuvre des stratégies et des programmes susceptibles de répondre aux besoins actuels de plus d'un milliard de personnes en logements améliorés et en services tout en faisant face simultanément aux besoins additionnels créés par un accroissement de la population d'environ 80 millions de personnes par an soit de 1,2 milliard entre 1985 et l'an 2000. De plus, bien que l'on prévoit, comme conséquence des politiques actuelles, un ralentissement de l'accroissement annuel de la population au cours des 10 premières années du siècle prochain, la population des pays en développement devrait, entre l'an 2000 et l'an 2015, s'accroître en chiffres réels de 1,2 milliard, dont 1,1 milliard en milieu urbain. Ainsi, même si la politique et les programmes démographiques mis en oeuvre par les gouvernements pendant les dernières années de ce siècle entraînent un ralentissement additionnel du taux d'accroissement de la population, ce phénomène aura peu d'effet, au cours des 20 à 25 prochaines années, sur le besoin de logements et de services, qui croît à une allure effrayante. Ce besoin est en effet lié au nombre de ménages existants et il est prédéterminé par le nombre d'enfants qui sont déjà nés.

III. LA SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS : RELEVER LE DÉFI

A. Vue d'ensemble

25. L'action menée pour faire face à la crise des établissements humains a récemment été marquée par les événements internationaux suivants :

- a) Réunion d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains;
- b) Création de la Commission des établissements humains et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat);
- c) Proclamation de l'Année internationale du logement des sans-abri, un programme visant spécialement à assurer des logements et des services aux pauvres;
- d) Délibérations de la Commission des établissements humains sur un nouvel ordre du jour pour l'action à mener en faveur des établissements humains suivi d'un appel pour l'adoption d'une stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000

1. Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains

26. La Conférence internationale réunie sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Vancouver (Canada) du 31 mai au 11 juin 1976 constituait la première tentative concertée de la communauté internationale pour étudier la question des établissements humains dans une optique mondiale. Entre autres résultats importants, elle a adopté 64 recommandations de fond concernant les mesures à prendre à l'échelon national. Regroupées en six sous-programmes (politiques et stratégies des établissements humains; planification des établissements humains; bâtiments, infrastructures, équipements et services; la terre; participation populaire; institutions et gestion des établissements humains), ces recommandations ont servi de cadre aux activités consacrées jusqu'à ce jour aux établissements humains. En outre, les recommandations de la Conférence Habitat sur les dispositions institutionnelles concernant la coopération internationale dans le domaine des établissements humains allaient servir de base à la mise en place du programme entrepris par l'ONU en la matière, par l'intermédiaire de la Commission des établissements humains (organe intergouvernemental) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (son secrétariat).

2. La Commission des établissements humains et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

27. La Commission des établissements humains et son secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), créés en application de la résolution 32/162 du 19 décembre 1977, sont chargés de la promotion et de la coopération des activités de la communauté internationale et plus précisément du système des Nations Unies consacrées aux établissements humains.

28. Dès le début, la Commission a engagé le Centre à axer ses efforts sur la promotion du développement des établissements humains dans les pays en développement, en tenant plus particulièrement compte des groupes à faible revenu, de sorte que les logements sociaux occupent depuis longtemps une place éminemment prioritaire dans le programme de travail du Centre. En outre, le premier plan à moyen terme du Centre a ajouté aux six sous-programmes hérités de la Conférence Habitat trois grandes innovations. Premièrement, chaque sous-programme a acquis un nouveau volet : la participation populaire. Deuxièmement, le sous-programme consacré aux bâtiments, infrastructures, équipements et services s'est scindé en deux sous-programmes hautement prioritaires (logements et services collectifs et infrastructures à bon marché), mettant tous deux l'accent sur l'adoption de solutions à caractère communautaire et à des coûts abordables pour loger les pauvres des pays en développement. Troisièmement, un nouveau sous-programme a été introduit pour répondre à un besoin devenu plus manifeste depuis la Conférence Habitat : mobiliser des ressources financières pour financer des logements sociaux et souligner l'importance du lieu entre les activités génératrices d'emploi et les mécanismes non traditionnels de financement des logements.

3. Année internationale du logement des sans-abri (logements, équipements et services pour les pauvres)

29. On s'est également rendu compte d'après les travaux de recherche, de coopération technique et de diffusion de l'information sur les établissements humains que l'écart se creusait toujours plus entre les besoins et le nombre de logements sociaux fournis. Alors que de plus en plus de gens avaient besoin de terres et de logements répondant à des critères qualitatifs minimums, les responsables persistaient à vouloir assurer des habitations traditionnelles construites selon des normes excessivement élevées et au moyen de technologies et de matériaux onéreux. Cette situation, particulièrement dramatique pour les plus démunis des pauvres et les personnes littéralement sans abri, a conduit, six ans après la Conférence Habitat, à la proclamation de l'Année internationale du logement des sans-abri pour appeler l'attention sur ce problème (voir sous-section B ci-après).

4. Un nouvel ordre du jour pour le développement des établissements humains et une stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000

30. Consciente du besoin impératif d'une action soutenue et durable dans le domaine des établissements humains, pour donner suite à l'Année internationale et aux conclusions tirées de son examen de l'expérience des 10 dernières années et de l'analyse des tendances futures, la Commission des établissements humains a décidé d'examiner à sa dixième session un nouvel ordre du jour pour le développement des établissements humains et de proposer comme prochaine étape importante l'adoption par la communauté internationale d'une stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000. Ces propositions sont examinées plus en détail à la section IV du présent rapport.

B. Année internationale du logement des sans-abri

1. Historique et objectifs

31. L'idée d'une année internationale consacrée au sort des sans-abri a été examinée por la première fois à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, en 1980. Dans sa résolution 35/76 du 5 décembre 1980, l'Assemblée générale, réaffirmant que disposer d'un logement et de services suffisants était un droit fondamental de l'homme et notant avec préoccupation qu'au cours des années écoulées depuis la convocation d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains en 1976, la situation des établissements humains avait, en général, empiré dans les pays en développement, notamment dans les régions urbaines, avait exprimé l'avis qu'une année internationale consacrée aux problèmes des sans-abri dans les régions urbaines et rurales des pays en développement pourrait offrir une bonne occasion d'appeler l'attention de la communauté internationale sur ces problèmes.

32. L'Assemblée générale a réexaminé la question à ses deux sessions suivantes, en 1981 et 1982. Dans sa résolution 36/71 du 4 décembre 1981, l'Assemblée a décidé, en principe, de désigner l'année 1987 Année internationale du logement des sans-abri. L'année suivante, dans sa résolution 37/221, adoptée le 20 décembre 1982, l'Assemblée générale a officiellement proclamé l'année 1987 Année internationale du logement des sans-abri et désigné la Commission des établissements humains pour faire fonction d'organe intergouvernemental responsable de l'organisation de l'Année, et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour faire fonction de secrétariat de l'Année et principal responsable de la coordination des programmes et activités relatifs à l'Année exécutés par les organisations et institutions concernées.

33. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a défini les deux principaux objectifs de l'Année internationale du logement des sans-abri : premièrement, d'ici à 1987, améliorer de façon tangible les logements et les quartiers où vivent les pauvres et les personnes défavorisées, en particulier dans les pays en développement; deuxièmement, d'ici à l'an 2000, montrer les moyens possibles d'améliorer les logements et les quartiers des populations pauvres et défavorisées du monde entier.

34. Pour atteindre ces objectifs, il fallait plus particulièrement s'attacher à a) obtenir de la communauté internationale qu'elle réaffirme la volonté politique nécessaire, b) faire la synthèse et assurer la mise en commun de l'ensemble des connaissances existantes et des nouvelles connaissances ainsi que de l'expérience acquise depuis Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, afin de disposer d'une gamme complète d'options pratiques et éprouvées, c) élaborer et expérimenter de nouvelles approches et de nouvelles méthodes en vue de venir directement en aide aux sans-abri, aux pauvres et aux personnes défavorisées et d'intensifier les efforts qu'ils déploient actuellement pour s'assurer leur propre logement et de manière à jeter les bases de nouvelles politiques et stratégies nationales, et d) échanger des données d'expérience et fournir un appui aux différents pays afin que soient atteints les objectifs de l'Année. L'Assemblée a aussi demandé instamment que le programme spécifique de mesures et d'activités à entreprendre avant et pendant l'Année soit mis en oeuvre essentiellement aux niveaux national et local.

2. Objectifs et réalisations : aperçu

35. Le programme formulé sous les directives de la Commission des établissements humains pour atteindre les objectifs de l'Année suivait étroitement les instructions de l'Assemblée générale. Les quatre objectifs précités sont devenus les objectifs spécifiques du programme, la priorité étant donnée dès le début à l'action au niveau national avant, pendant et après l'Année.

36. L'accent a été également mis, et constamment maintenu, sur une stratégie pratique, axée sur l'action. Il n'y aurait pas de grande conférence mondiale des Nations Unies, mais des réunions techniques régionales et sous-régionales pour examiner des solutions pratiques et coordonner les activités. L'action serait axée sur des projets concrets ainsi que la formulation et la mise en oeuvre de stratégies nationales. L'information viserait essentiellement des solutions précises, la formation et les activités d'appui direct aux projets. Encore plus important, on ne créerait ni secrétariat ni organe intergouvernemental; ces fonctions seraient remplies par les institutions existantes : respectivement le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et la Commission des établissements humains. Le Centre remanierait aussi son propre programme ordinaire pour tenir pleinement compte des objectifs immédiats et à long terme de l'Année.

37. Le programme a été divisé en trois phases. La première (1983-1986) serait consacrée à la diffusion d'informations sur les objectifs de l'Année et sur les mesures à prendre à l'échelon national et international pour susciter de nouvelles politiques nationales du logement et des projets se rapportant à l'Année. Les activités en 1987, qui feraient l'objet de la deuxième phase, consisteraient surtout à évaluer l'ensemble des connaissances, données d'expérience, programmes et projets élaborés avant et pendant l'année. La troisième et dernière phase (1988-2000) serait consacrée à la mise en oeuvre des nouvelles stratégies nationales et internationales d'action élaborées en tenant compte des travaux des deux phases précédentes.

38. Il serait utile d'évaluer les résultats de l'Année internationale du logement des sans-abri du point de vue a) de la réalisation de ses objectifs généraux et b) de la mise en oeuvre de ses programmes concrets.

a) Amélioration des logements et des services destinés aux pauvres d'ici à 1987

39. L'Année internationale du logement des sans-abri a pour objectif immédiat l'amélioration d'ici à 1987 des logements et des quartiers où vit une partie des pauvres et des personnes défavorisées. Il est de toute évidence difficile d'évaluer avec certitude les réalisations en la matière, notamment a) parce qu'il est impossible d'affirmer que tous les projets conçus par les gouvernements ou autres autorités dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri sont nécessairement une conséquence directe de l'Année, autrement dit qu'ils n'auraient pas été entrepris sans cette occasion, b) parce que l'amélioration du logement et des quartiers ne peut se mesurer avec précision en termes purement quantitatifs, et donc comptables, comme la quantité de nouvelles unités d'habitation construites ou modernisées, ou le nombre d'infrastructures mises en

place, c) parce que les activités relatives à l'Année et même certains projets ont probablement profité à un grand nombre de personnes qui ne peuvent nécessairement être considérées comme pauvres ou défavorisées, et d) parce que les résultats de l'Année officiellement communiqués par les autorités risquent d'exclure de nombreuses initiatives importantes, surtout de caractère local, inspirées par l'Année mais pas forcément sous la forme de "projets".

40. On a néanmoins suffisamment d'éléments pour escompter la réalisation dans une large mesure de l'objectif de l'Année, à savoir améliorer les logements et les services destinés à une partie de la population pauvre d'ici à 1987. Les rapports sur les mesures prises à l'échelon national à l'occasion de l'Année examinés dans les sections suivantes du présent document abondent dans ce sens. A titre d'exemples : le Gouvernement chinois a fait part d'un projet de construction en 1987 de 150 millions de mètres carrés d'immeubles d'habitation en ville et de 650 millions de mètres carrés en zone rurale, dont devraient bénéficier quelque 50 millions de personnes; les plans signalés par le Gouvernement brésilien pour la période 1986-1989 envisagent la construction de 1,7 million d'unités d'habitation, qui seront louées à 70 % à des personnes ayant un revenu inférieur au salaire minimum; et le Gouvernement nigérian a signalé la création d'un fonds de développement des infrastructures destiné à aider les autorités nationales et locales à formuler et financer des projets d'amélioration des infrastructures dans les centres urbains.

b) Comment loger et assurer les services nécessaires à l'ensemble des pauvres et des personnes défavorisées

41. L'Année a comme objectif à long terme de "montrer comment il 'serait' possible d'améliorer, d'ici à l'an 2000, les logements et les quartiers où vivent les pauvres et les personnes défavorisées". L'an 2000, ou une date proche, apparaît donc comme un point de référence approprié pour évaluer dans quelle mesure cet objectif aura été atteint. Certes, mais il peut néanmoins être instructif de se demander si des progrès ont été réalisés dans ce sens entre 1983 et 1987. Si l'on formule la question en ces termes, la réponse ne peut être que positive. La très importante somme de connaissances pratiques et techniques accumulée et certaines expériences nationales bien documentées tendent à démontrer que l'on peut améliorer le logement de l'ensemble des pauvres et des personnes défavorisées, peut-être même d'ici à l'an 2000, à condition que les gouvernements fassent preuve de la volonté politique nécessaire et adoptent les politiques et stratégies appropriées aux niveaux national et local.

42. De nombreuses publications techniques, notamment des descriptifs de projets, et des rapports sur les activités de coopération technique, de formation et d'information entreprises par le CNUEH (Habitat) à l'occasion de l'Année traitent des moyens d'améliorer les logements, les infrastructures, les équipements et les services destinés aux pauvres. En outre, un jeu de documents consacrés aux objectifs après 1987 a été soumis à la Commission des établissements humains et distribué aux gouvernements. Deux documents importants, "Nouvel ordre du jour pour les établissements humains" (HS/C/10/2) et "Logement et services pour les pauvres : un appel à l'action" (HS/C/10/3), ont été examinés par la Commission à sa dixième session (commémorative) en avril 1987. Pendant les quatre ans couvrant la phase

préparatoire et l'Année proprement dite, on a donc accumulé sur les moyens d'améliorer les logements et les services destinés aux populations pauvres et défavorisées une abondante quantité de connaissances théoriques et techniques et de données d'expérience qui pourraient servir de base au suivi de l'Année jusqu'à l'an 2000.

c) Objectifs concrets du programme

43. Deux des objectifs les plus importants du programme de l'Année visaient a) une plus grande participation de la communauté internationale et b) la formulation de nouvelles politiques et stratégies nationales fondées sur l'élaboration et l'expérimentation de nouvelles approches et méthodes. Le succès des activités dans ce domaine est illustré en détail dans les sections ci-après consacrées aux mesures prises à l'échelon national et international. On peut cependant déjà montrer par trois exemples l'attachement accru de la communauté internationale aux objectifs de l'Année, outre les très nombreuses conférences nationales et internationales, expositions et publications suscitées par l'Année. Premièrement, la Banque mondiale, reconnaissant l'importance des problèmes du logement et des établissements humains dans le développement général, a porté le montant total annuel de ses nouveaux prêts à 1 milliard de dollars des Etats-Unis. Deuxièmement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), par l'intermédiaire de son Comité d'aide au développement, a organisé une importante réunion sur l'expansion urbaine dans les pays en développement, dont l'ordre du jour comportait un point consacré à l'aide à l'habitat urbain et dont les résultats auront des effets notables sur l'attitude des pays de l'OCDE donateurs à l'égard des problèmes des établissements humains et du logement. Troisièmement, l'Année a constitué un important catalyseur en relançant l'activité internationale des organisations non gouvernementales en faveur du logement des pauvres, à la fois sous la forme d'une participation et d'un engagement accrus et par l'ouverture de nouveaux réseaux de communication et de coopération.

44. Le CNUEH (Habitat) a joué un rôle plus direct dans la réalisation de deux autres objectifs de l'Année - synthèse des connaissances théoriques et pratiques nouvelles et existantes et échange de résultats d'expérience et aide aux pays - comme le montre la section consacrée au rôle du Centre dans ses fonctions de secrétariat de l'Année (voir par. 64 à 69 ci-après).

3. Objectifs et réalisations : activités au niveau national

45. Conformément aux grandes lignes d'action approuvées par l'Assemblée générale pour l'Année internationale, les pays ont mené à bien des projets de démonstration de construction de logements, prélude à l'exécution de programmes nationaux de plus grande envergure, ont procédé à des réformes importantes et ont mis au point des stratégies de logement à long terme. Le nombre des projets devant être exécutés dans le cadre de l'Année internationale dépasse 600.

46. En application de la résolution 9/2 de la Commission des établissements humains et de la résolution 41/190 de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1986, plus de 100 pays ont, à ce jour, fait rapport sur les programmes

et les mesures adoptés dans le cadre de l'Année internationale et les résultats obtenus. Ces rapports indiquent que les gouvernements ont pris de nombreuses mesures en vue d'améliorer les conditions de logement des populations; ils ont en outre formulé des principes d'action, entrepris des réformes législatives et jeté les bases de l'élaboration de stratégies susceptibles de permettre la satisfaction des besoins de logement d'ici à l'an 2000. On trouvera ci-après un résumé des principaux éléments de ces rapports.

a) Nouvelles stratégies du logement et des services en faveur des économiquement faibles

47. Au moins 10 pays en développement ont indiqué qu'ils avaient déjà mis au point une stratégie du logement à long terme mais qu'ils avaient, à l'occasion de l'Année internationale, accéléré le rythme de la construction d'habitations en vue d'améliorer régulièrement les conditions générales de logement dans l'ensemble du pays. Vingt-cinq autres pays en développement ont fait état de progrès divers dans l'élaboration ou la révision de stratégies du logement ou dans la réforme de leurs politiques en la matière.

48. Les pays suivants notamment ont fait état d'activités dans ce domaine : Argentine, Belize, Bolivie, Botswana, Brésil, Burundi, Cameroun, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Fidji, Gambie, Guinée, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lesotho, Malaisie, Maroc, Nigéria, Ouganda, Pakistan, République de Corée, Rwanda, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Tunisie et Zimbabwe 2/.

b) Logement, infrastructures, équipements et services

49. Les rapports indiquent que la presque totalité des pays en développement exécutent des projets d'ampleur diverse en ce domaine, bon nombre d'entre eux réalisant des programmes de logement, d'équipement et de services en faveur des ménages à faible revenu. Les projets portent notamment sur l'assainissement de l'habitat spontané, la fourniture de terrains et de services, la construction par des entreprises publiques de logements pour les groupes sociaux à faible revenu, l'exécution d'ambitieux programmes de logement en zone rurale et l'octroi de titres fonciers; ils s'accompagnent de nombreuses mesures destinées à faciliter et soutenir l'autoconstruction et les initiatives privées. Dans de nombreux pays, principalement en Amérique latine, les programmes nationaux comportent un panachage de projets relatifs tant à l'habitat structuré qu'à l'autoconstruction, dont les objectifs en ce qui concerne le nombre de logement ou les solutions envisagées sont assez impressionnants.

50. Les pays suivants notamment ont fait état d'activités dans ce domaine : Argentine, Bangladesh, Barbade, Bénin, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lesotho, Malaisie, Malawi, Maurice, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sri Lanka, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Zambie et Zimbabwe.

c) Industrie du bâtiment et accès à des matériaux de construction d'un prix abordable

51. Vingt pays ont signalé qu'ils exécutaient des projets concernant les matériaux de construction et l'industrie du bâtiment. Ces projets portent sur l'utilisation de matériaux de construction locaux, la recherche concernant les matériaux et les techniques de construction, la présentation de logements pilotes destinés aux groupes sociaux à faible revenu tant dans les villes que dans les campagnes et l'organisation de concours pour la conception de logements à l'intention de groupes économiquement faibles. Un pays a fait état d'un programme de distribution de lots de matériaux; quatre pays ont mis en place, avec succès, un mécanisme de type nouveau permettant aux ménages à faible revenu d'obtenir des matériaux de construction à des prix abordables par l'intermédiaire de "banques de matériaux" à but non lucratif.

52. Les pays suivants notamment ont fait état d'activités dans ce domaine : Colombie, Comores, Emirats arabes unis, Ghana, Iles Salomon, Jamaïque, Inde, Indonésie, Kenya, Pérou, Zambie et Zimbabwe.

d) Terrains destinés à la construction de logements pour les groupes défavorisés

53. Dans un certain nombre de pays, la sécurité de jouissance est la pierre angulaire des programmes de logement. Plusieurs pays ont fait état de l'adoption de mesures législatives d'une portée considérable prévoyant l'octroi de titres fonciers aux occupants d'habitats précaires dans les villes et aux familles dépourvues de terres dans les campagnes; d'autres ont indiqué qu'ils avaient pris des mesures à portée plus restreinte, dans le cadre de projets spécifiques, pour accorder la sécurité de jouissance à des familles ne disposant que de faibles revenus. On note également l'adoption de mesures visant à octroyer aux ménages ruraux des baux de 99 ans sur des terres appartenant à la collectivité, dont ils peuvent se servir comme garantie pour solliciter des crédits de logement ou autres. Un pays a exposé un vaste programme de réinstallation, afin de remédier au surpeuplement des terres cultivables et de pallier les effets d'une longue période de rude sécheresse; un autre pays a indiqué avoir pris des mesures novatrices en vue de la distribution de terres à des ménages économiquement faibles afin qu'ils les cultivent et y construisent eux-mêmes leurs logements.

54. Les pays suivants notamment ont fait état d'activités dans ce domaine : Barbade, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cuba, Ethiopie, Inde, Maurice, Mexique, Panama, République dominicaine, Thaïlande et Trinité-et-Tobago.

e) Politiques de financement de la construction en faveur des groupes économiquement faibles

55. De nombreux pays en développement ont, ces dernières années, fait le tour des problèmes en jeu : mobilisation de ressources pour le secteur du bâtiment et ses effets, création de mécanismes institutionnels à cette fin et mesures à prendre pour améliorer l'accès des populations défavorisées au crédit de logement. Plusieurs pays prévoient de créer des institutions ou de réorganiser celles qui existent afin de mobiliser davantage de fonds pour la construction d'habitations. Divers pays se sont servi d'exemples pour illustrer les nouvelles méthodes de

mobilisation de ressources pour la construction et certains ont indiqué qu'ils avaient pris des mesures particulières pour permettre l'accès au crédit à des familles à faible revenu qui n'auraient pu normalement remplir les conditions imposées par les banques. Il ressort des rapports de plusieurs pays que les programmes mettent aujourd'hui l'accent sur l'accessibilité au logement et le recouvrement des coûts afin de créer les ressources permettant de faire face de façon adéquate au problème du logement.

56. Les pays suivants notamment ont fait état d'activités dans ce domaine : Burkina Faso, Inde, Jamaïque, Jordanie, Pakistan, République dominicaine et Turquie.

f) Gestion urbaine

57. Un nombre de plus en plus important de gouvernements et d'institutions internationales de financement du développement se préoccupent de la capacité institutionnelle des pays en développement à faire face aux aspects administratifs de la fourniture et de l'entretien de logements, équipements et services dans les centres urbains en expansion rapide. L'Année internationale offre l'occasion de se pencher sur cette question. Un certain nombre de pays ont signalé des projets tout particulièrement destinés à renforcer les institutions urbaines, la plupart d'entre eux bénéficiant d'un appui du CNUEH (Habitat).

58. Les pays suivants notamment ont fait état d'activités en ce domaine : Bangladesh, Bhoutan, Colombie, Emirats arabes unis, Inde, Indonésie, Jamaïque, Lesotho, Mexique, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Seychelles, Sri Lanka, Suriname et Thaïlande.

g) Participation de la collectivité

59. Dans la majorité des programmes et projets de logement en faveur des groupes sociaux à faible revenu dont il est question dans les rapports concernant l'Année internationale, l'accent est mis sur une participation accrue des futurs bénéficiaires. Cette participation est parfois explicitement indiquée dans les projets les plus récents parrainés par des organismes publics ou des institutions privées et qui prévoient la viabilisation des terrains, la construction de maisons élémentaires et de premiers logements, l'autoconstruction, la réalisation d'activités coopératives et la participation de la collectivité. Plus souvent, la participation est un élément implicite des programmes touchant la rénovation des établissements humains, la fourniture d'infrastructures et d'équipements pour les habitats spontanés, la régularisation des parcellisations illégales, l'octroi de la sécurité de jouissance et l'assainissement des logements dans les zones d'habitats spontanés, où une bonne partie des bâtiments et des équipements ont été mis en place par les habitants eux-mêmes avec des moyens de fortune. Cela vaut tant pour les programmes de portée nationale que pour les projets particuliers aux zones urbaines et rurales.

60. A la dixième session de la Commission des établissements humains, de nombreux pays, reconnaissant l'importance de la participation de la collectivité à l'exécution des programmes de logement, ont attiré l'attention sur les cas particuliers que constituent les ménages dont le chef de famille est une femme, les enfants abandonnés, les handicapés et d'autres groupes particulièrement vulnérables.

61. Les pays suivants notamment ont fait état d'activités dans ce domaine : Argentine, Botswana, Chine, Colombie, Equateur, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Mexique, Philippines, Sri Lanka et Zambie.

h) Renforcement de la coopération entre le secteur public et le secteur privé

62. Un autre trait commun à plusieurs programmes de logement liés à la célébration de l'Année internationale est l'importance accordée au renforcement de la coopération - officielle ou officieuse - entre le secteur public et le secteur privé en vue de réaliser les objectifs de l'Année internationale, ce qui correspond bien aux principes du programme même de l'Année. Etant donné l'ampleur et la complexité des problèmes liés à l'insuffisance de logements et d'équipements, les pouvoirs publics de nombreux pays ont estimé qu'il était plus rentable de suspendre ou de réduire leur participation à certaines activités, notamment la construction directe de logements à bon marché au profit d'une participation plus active à la gestion du processus de fourniture de logements. Les initiatives privées portent ici tant sur l'autoconstruction, l'emploi dans le secteur non structuré, l'organisation, sur une base collective ou coopérative, de colonisations rurales, la construction et la gestion de logements et d'infrastructures, la fourniture de services de base et les activités des organisations non gouvernementales, que sur les activités relevant habituellement des entreprises privées et des promoteurs. La nature et la portée de la participation du secteur privé varient d'un pays à l'autre. De nombreux rapports mettent l'accent sur l'appui précieux des ONG dans l'exécution avec succès de programmes de logement.

i) Sensibilisation de l'opinion mondiale aux questions de logement

63. La mobilisation d'un appui politique et financier massif, qui est la condition sine qua none de la réalisation des objectifs de l'Année internationale passe par une prise de conscience individuelle et collective plus vive des conditions de vie déplorables qui sont le lot d'une grande partie de l'humanité. La sensibilisation de l'opinion publique mondiale à ce problème est donc un aspect important du programme de l'Année internationale. Outre toutes les activités entreprises à l'échelle nationale et internationale de 1983 à 1986, dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale, de nombreuses manifestations sont prévues pour 1987. Préparées par des organismes internationaux ainsi que par les pouvoirs publics, les municipalités, les universités, les corps professionnels et les ONG, elles visent à mieux faire connaître à l'opinion publique internationale les problèmes que pose l'insuffisance de logements, les différentes mesures qui pourraient être prises et les possibilités de remédier à la situation. Chacun se sentant concerné par la question du logement, ces manifestations ont suscité des réactions très positives. Comme prévu, un très grand nombre de séminaires et de réunions d'ordre général ou technique ont été organisés, nombre d'entre eux appuyés par le CNUEH (Habitat), et notamment des réunions régionales d'ONG en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le CNUEH (Habitat) a également été informé de l'organisation, en 1987, de nombreuses activités à l'occasion de la célébration de l'Année internationale et particulièrement d'expositions, de concours, de campagnes d'information dans la presse, la radio et la télévision et l'émission de timbres-poste commémoratifs. La plupart de ces activités ont été mises en relief dans le calendrier publié dans le Bulletin de l'Année internationale du logement des sans-abri, préparé et diffusé par le CNUEH.

3. Objectifs et réalisations : activités au niveau international

a) Système des Nations Unies

i) Politiques et programmes dans le domaine des établissements humains

CNUEH (Habitat)

64. Le Centre étant l'organisme du système chargé des questions relatives aux établissements humains, toutes ses activités - recherche et formation, coopération technique et diffusion d'informations - sont axées sur le développement des établissements humains, notamment dans les pays en développement, l'accent étant mis plus particulièrement sur les besoins des groupes à faible revenu et, partant, contribuent régulièrement à la réalisation des objectifs de l'Année. Etant donné ses responsabilités et son expérience, c'est donc lui que l'Assemblée générale a tout naturellement désigné pour faire fonction de secrétariat et principal responsable de l'Année. Quoique, pour l'essentiel, les activités entreprises dans le cadre de l'Année soient mises en oeuvre aux niveaux national et local, le CNUEH (Habitat) a pris toute une série de mesures pour étayer les programmes nationaux, pour susciter l'intérêt des pays développés, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des organisations non gouvernementales du monde entier, et les inciter à contribuer aux efforts déployés pour remédier au problème des sans-abri et de la pénurie de logements.

65. Durant la phase préparatoire de l'Année, le Centre a orienté plus particulièrement ses activités de coopération technique et de recherche en direction des objectifs de l'Année. En décembre 1986, il exécutait 167 projets de coopération technique dans 83 pays, dont 61 dans 27 pays parmi les moins avancés. Cinquante projets concernaient le renforcement des institutions et la gestion, domaines où l'assistance aux pays en développement a été jugée essentielle pour leur permettre de s'attaquer sérieusement au problème du logement et des services aux familles à faible revenu; 40 autres projets visaient plus directement à fournir des logements et des services communautaires à la population.

66. Le Centre a également beaucoup aidé les gouvernements par ses travaux de recherche-développement. Les activités de recherche du CNUEH (Habitat) sont un moyen de répondre aux problèmes critiques que pose l'amélioration des établissements humains dans les pays en développement et aux préoccupations exprimées de temps à autre par les gouvernements. Les grands domaines sur lesquels est axée la recherche de solutions au problème du logement des pauvres sont les politiques macro-économiques nationales, la gestion urbaine, les terrains à bâtir, les moyens de financement pour la construction, le problème des taudis et des colonies de squatters, les matériaux et les techniques de construction, et l'infrastructure, notamment la distribution d'eau, l'assainissement à coût modique, l'évacuation des eaux usées et le transport.

67. En plus de ses activités de fond, le CNUEH (Habitat), en tant que secrétariat de l'Année, a pris un certain nombre d'initiatives destinées à promouvoir l'Année et à en assurer le succès. Au cours de la phase préparatoire, le Centre a mis en place, en coopération avec les gouvernements, un réseau composé de 139 organes nationaux de liaison, généralement des comités interorganisations, présidés par de

hauts fonctionnaires et souvent chargés non seulement de superviser les activités entreprises dans le cadre de l'Année, mais aussi d'évaluer l'impact des politiques mises en oeuvre et d'élaborer des stratégies du logement à long terme à l'horizon de l'an 2000. Tout au long de la phase préparatoire, le Centre a maintenu des contacts étroits avec les organes nationaux de liaison, d'autres organisations nationales s'occupant des établissements humains, les services responsables des questions de logement des organismes des Nations Unies et diverses organisations non gouvernementales et privées, leur rappelant ainsi en permanence les objectifs de l'Année et la nécessité de tirer les leçons des expériences réalisées en vue de la formulation ultérieure de stratégies nationales du logement à l'horizon de l'an 2000. Le réseau mis en place s'est avéré extrêmement utile pour suivre les activités entreprises aux niveaux national et international et a grandement facilité la tâche du Secrétariat pour l'établissement des rapports intérimaires sur l'Année qu'il a présentés à la Commission des établissements humains en 1984, 1985, 1986 et 1987 et à l'Assemblée générale en 1985 et 1986.

68. Afin de permettre aux gouvernements de disposer des informations les plus récentes sur le problème du logement des pauvres et de partager leurs expériences respectives, une série de dix réunions sous-régionales a été organisée, la plupart au niveau des responsables. Il s'agissait principalement de faire le point sur les programmes nationaux mis en oeuvre dans le cadre de l'Année, d'examiner les problèmes particuliers que posait, dans chacune des sous-régions, le logement des pauvres et des défavorisés et de faire mieux comprendre aux hauts responsables l'importance du logement et son rôle dans le développement national. Ces réunions ont eu lieu à Lusaka (Zambie), pour les pays de l'Afrique australe; à Nairobi (Kenya) pour les pays anglophones de l'Afrique de l'Est; à Bujumbura (Burundi) pour les pays francophones de l'Afrique du Centre et de l'Est; à Lagos (Nigéria) pour les pays de l'Afrique de l'Ouest; à New Delhi (Inde) pour les pays d'Asie; à Lae (Papouasie-Nouvelle-Guinée) pour les pays du Pacifique Sud; à Dubai (Emirats arabes unis) pour les Etats arabes; à Bogota (Colombie) pour les pays hispanophones d'Amérique latine et des Caraïbes; à Kingston (Jamaïque) pour les pays anglophones des Caraïbes; et à Kiev (République socialiste soviétique d'Ukraine) pour les pays de l'Europe de l'Est. Un résumé des recommandations faites au cours des ces réunions a été présenté à la Commission des établissements humains à sa neuvième session.

69. Le Centre a par ailleurs établi et distribué à nombre de gouvernements et d'organisations divers matériaux d'information relatifs à l'Année, notamment : des directives pour la mise au point de projets expérimentaux en matière de logement; des documents de référence pour l'action nationale couvrant tous les aspects importants de l'Année, notamment le rôle des organes nationaux de liaison et la formulation de stratégies du logement à long terme; des affiches illustrant la proclamation de l'Année et les problèmes des sans-abri; et un Bulletin de l'Année internationale du logement des sans-abri décrivant les problèmes de logement et faisant le point sur les activités entreprises. Le Centre a également contribué à la réalisation de films destinés à appeler l'attention du monde entier sur les conditions de logement des pauvres dans les pays en développement.

ii) Aide au développement

Banque mondiale

70. Jusqu'à dernièrement, la Banque mondiale prêtait chaque année en moyenne quelque 750 millions de dollars des Etats-Unis pour des projets de logement et d'urbanisation dans les pays en développement. Reconnaisant le rôle que jouaient les problèmes de logement et d'établissements humanitaires dans le développement, la Banque mondiale a augmenté ses prêts - le montant total annuel des nouveaux prêts étant de 1 milliard de dollars et prévoit que la part de ses prêts en faveur du logement et de l'urbanisation continuera d'augmenter dans les prochaines années. En collaboration avec le CNUEH (Habitat), la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont mis au point conjointement un projet pour des stratégies d'urbanisation destinées à aider les pays en développement dans des domaines aussi essentiels pour le logement des groupes sociaux à faible revenu que les terrains urbains, la construction et l'entretien de l'infrastructure, et les finances et la gestion municipales.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

71. Le PNUD constitue la principale source de financement pour les projets de coopération technique du CNUEH (Habitat), ayant fourni 70 % de l'ensemble des ressources engagées à ce titre en 1985-1986 : c'est donc l'organisme des Nations Unies le plus étroitement associé au Centre pour l'exécution de projets répondant aux objectifs de l'Année. Au 31 décembre 1986, 112 des projets en cours de réalisation recevaient l'appui du PNUD, la plupart destinés aux familles à faible revenu des pays en développement.

Commissions régionales

72. Toutes les commissions régionales contribuent à l'Année internationale. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a prévu deux projets régionaux : une étude des méthodes permettant d'améliorer les taudis et les colonies de squatters et un séminaire de formation sur les établissements ruraux. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes met l'accent sur la gestion locale de plans et de projets, les services et la mise au point de technologies pour un habitat complet. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a inclus dans son programme de travail divers projets concernant les thèmes de l'Année et la situation des établissements humains dans les pays en développement, notamment un projet portant sur les nouvelles techniques de collecte et de traitement des données relatives à l'utilisation du sol et une étude sur les codes et règlements de construction. La CEE a en outre analysé et décrit son expérience touchant les politiques du logement qui peuvent être utiles aux pays en développement.

iii) Développement industriel et emploiOrganisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

73. Dans l'analyse des programmes qu'elle a conçus spécialement pour l'Année internationale, l'ONUDI souligne qu'une stratégie de logement des sans-abri, pour être efficace, doit prévoir un changement de méthodes en ce qui concerne les

matériaux de construction et l'industrie du bâtiment afin de faire davantage appel aux ressources et à la main-d'oeuvre locales. L'ONUDI privilégiera donc une assistance qui permettra aux gouvernements de développer leur capacité de production de matériaux de construction.

Organisation internationale du Travail (OIT)

74. Les programmes de l'OIT dans le domaine du logement concernent en particulier la promotion de l'emploi, la formation professionnelle et le perfectionnement, le renforcement des sociétés coopératives et des petites entreprises, la promotion de techniques de construction appropriées, l'amélioration des conditions de travail et de vie et l'appui aux activités des organisations professionnelles. Sachant combien l'OIT peut contribuer aux objectifs de l'Année internationale, la Commission du bâtiment, du génie civil et des travaux publics de l'OIT a adopté un certain nombre de principes qui constituent la base des programmes et activités de l'OIT dans le domaine du logement. Les premières activités entreprises comprennent une révision des recommandations, depuis longtemps en vigueur, sur le logement ouvrier et l'organisation d'une table ronde tripartite sur le logement ouvrier en Asie et dans le Pacifique qui a eu lieu en mars 1987. Par ailleurs, la Conférence générale de l'OIT qui vient de s'achever (juin/juillet 1987) a adopté une résolution qui approuve vivement les objectifs de l'Année internationale du logement des sans-abri et l'action globale du CNUEH (Habitat).

iv) Gestion des ressources naturelles

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

75. En coopération avec le CNUEH (Habitat) et le Gouvernement soviétique, le PNUE a cofinancé un stage de formation sur la planification intégrée des établissements humains pour l'amélioration de l'environnement. Dans le cadre de l'Année internationale également, il a établi un document intitulé "Environment and Shelter - More than a Roof" qui montre comment renforcer le rôle des établissements humains en tant qu'élément des écosystèmes.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

76. La FAO a mis l'accent sur le renforcement de la coopération interorganisations dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'Année internationale et a fait plusieurs propositions concrètes. Premièrement, le logement doit devenir un thème particulier de l'Equipe spéciale sur le développement rural du CAC. Deuxièmement, le CNUEH (Habitat) devrait continuer de participer aux missions interorganisations sur le suivi et l'élaboration des recommandations de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural. Enfin, le CNUEH (Habitat) devrait être associé aux projets de la FAO relatifs aux établissements dans l'agriculture lorsque ces projets comportent un élément logement.

v) Politiques de développement sanitaire et social

Organisation mondiale de la santé (OMS)

77. L'OMS a fait le point des connaissances actuelles sur la relation entre le logement et la santé, et elle a défini les grandes lignes de son rôle futur en

matière d'amélioration du niveau sanitaire dans les établissements humains. Parmi les activités que l'Organisation a entreprises pendant l'Année internationale, il convient de mentionner des débats techniques lors de la trente-neuvième Assemblée mondiale de la santé, des séminaires sous-régionaux, des monographies et des projets axés sur les politiques générales, stratégie et activités relatives à la santé et à l'habitat, compte tenu des groupes cibles communs définis dans le programme de l'Année internationale et le programme de l'OMS intitulé La santé pour tous d'ici à l'an 2000. A cet égard, l'OMS a procédé à une évaluation de certains des facteurs globaux de mortalité et de morbidité directement imputables aux mauvaises conditions de logement et elle a défini d'une manière générale la contribution qu'elle devrait apporter sur le plan de l'amélioration des conditions de logement pour atteindre son objectif relatif à la santé. La quarantième Assemblée mondiale de la santé, qui vient de s'achever (mai 1987), a adopté une résolution dans laquelle elle approuve pleinement les objectifs de l'Année, eu égard au lien fondamental qui existe entre la santé et des conditions de logement adéquates.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)

78. Le FISE a fait observer que pendant les années 80, son assistance avait été orientée vers le renforcement de la capacité des gouvernements en matière de planification, d'exécution et de gestion. Il a appuyé les efforts déployés pour venir en aide dans des conditions rentables aux enfants et aux femmes des populations pauvres de chaque ville, grande ou petite. A l'avenir, le FISE s'intéressera plus particulièrement aux enfants, aux femmes et à leurs familles qui vivent dans des conditions de pauvreté absolue et sont au premier rang des sans-abri.

Programme alimentaire mondial (PAM)

79. Le PAM a passé en revue ses activités en vue de contribuer plus efficacement à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales pauvres dans les pays en développement, notamment ses projets destinés à fournir un logement aux sans-abri dans les zones rurales et à aider à améliorer l'infrastructure physique et sociale liée au logement. Le PAM apporte également son appui à une large gamme de projets intéressant les établissements ruraux et urbains et en ce qui concerne l'installation des réfugiés. De même, il collabore avec succès, depuis plusieurs années, avec le CNUEH (Habitat) afin de renforcer les éléments relatifs au logement dans les programmes d'aide du PAM.

b) Organismes d'aide bilatérale et institutions financières multilatérales

80. Lorsqu'on analyse les courants d'aide bilatérale et multilatérale, on constate que seule une faible proportion des apports dont bénéficient actuellement les pays en développement est affectée à des projets d'amélioration des conditions de logement et de vie des populations pauvres de ces pays. Cela est dû, en partie, au fait que l'habitat et l'aménagement urbain n'ont pas, jusqu'ici, occupé un rang élevé parmi les priorités de développement de nombre de pays du tiers monde. Une autre raison est que beaucoup d'organismes donateurs ont toujours destiné leurs programmes d'aide à l'aménagement rural. L'Année internationale du logement des sans-abri a cependant contribué à faire prendre de plus en plus conscience, dans

les pays en développement, du fait que la question du logement et des services pour les pauvres avait de profondes répercussions sur l'ensemble du développement économique et social au niveau national. Parallèlement, un certain nombre d'organismes donateurs, constatant le rôle inévitable et capital des villes dans le développement économique des pays, commencent aujourd'hui à accorder une attention accrue aux problèmes urbains.

81. La Banque mondiale a accru récemment son volume de prêts dans le domaine du logement et des services, et ses programmes comprennent aujourd'hui non seulement de grands projets concernant l'aménagement de sites, la fourniture de services et la rénovation de logements, mais aussi des projets portant sur plusieurs secteurs ou plusieurs villes à la fois et abordant un grand nombre de questions relatives à l'aménagement urbain. Comme nous l'avons indiqué plus haut, la Banque mondiale et le CNUEH (Habitat) coopèrent actuellement à un programme portant sur les questions fondamentales de gestion des établissements urbains, le renforcement des moyens dont disposent les autorités locales et l'accès aux terrains à bâtir; de même, une importante réunion du Comité d'aide au développement de l'OCDE a été organisée en octobre 1986 pour faire en sorte qu'une plus grande place soit accordée aux questions d'urbanisme dans les programmes de coopération pour le développement des pays membres.

82. Il convient de mentionner également les contributions suivantes :

a) Le Gouvernement finlandais, qui coopère activement avec le CNUEH (Habitat) pour mettre au point et diffuser largement des méthodes d'élaboration de programmes de logement dans les pays en développement, a entrepris un autre projet de collaboration avec le Centre en vue d'aider plusieurs pays en développement à formuler des stratégies nationales en matière de logement;

b) Le Danemark, par l'intermédiaire de l'Organisme danois de développement international (DANIDA), a récemment décidé de proroger son accord de coopération actuel avec le CNUEH (Habitat) pour la promotion de la participation communautaire aux activités concernant les établissements humains dans les pays en développement;

c) Afin de mieux intégrer les femmes et les questions qui les concernent particulièrement (accès à la propriété foncière, accès au crédit, égalité de capacité juridique, etc.) aux efforts de développement des établissements humains, le CNUEH (Habitat) organise actuellement, avec l'appui du Gouvernement norvégien, une série d'ateliers dans diverses régions pour promouvoir la participation des femmes à la planification, à l'exécution et à la gestion de projets de logement, d'information et de services;

d) La France met en oeuvre aussi, à l'heure actuelle, d'ambitieux programmes de coopération pour le développement dans le domaine du logement; elle a également établi plusieurs monographies décrivant divers projets dans les pays en développement;

e) Le Gouvernement de la République démocratique allemande finance actuellement, dans le cadre de l'Année internationale, un projet d'aide à un mouvement africain de libération nationale;

f) Les pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède), ainsi que la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas ont entrepris de donner un rayonnement plus grand à leurs politiques d'aide dans le domaine du logement et des services;

g) L'Agency for International Development des Etats-Unis a établi, spécialement pour l'Année internationale, deux rapports fondés sur sa longue expérience de l'administration d'un programme de garantie des prêts au logement;

h) Le Groupe des Etats socialistes d'Europe orientale a préparé, spécialement pour l'Année internationale et en se fondant sur l'expérience des pays à économie planifiée, un rapport sur le rôle du logement dans le développement économique national; il a également élaboré une série de recommandations dont a été saisie la Commission des établissements humains lors de la dixième session.

83. S'il est vrai que les programmes d'aide ont, dans leur immense majorité, atténué certains problèmes immédiats, il semblerait, en revanche, que les programmes d'aide antérieurs dans le domaine du logement et des services n'aient eu qu'une incidence limitée. On pourrait résumer comme suit quelques-unes des caractéristiques communes des programmes bilatéraux dans le domaine du logement et des services :

a) Jusqu'à une époque récente, faute de plans globaux aux niveaux national ou local, le choix des projets d'aide s'est fait en général cas par cas;

b) Beaucoup de projets d'aide ont été consacrés à des problèmes précis et localisés, sans toucher les questions les plus fondamentales; aussi n'ont-ils contribué que d'une manière très minime à développer la capacité locale de traiter les problèmes essentiels avec continuité;

c) L'expérience montre qu'il est nécessaire de coordonner davantage les projets d'aide au niveau des pays bénéficiaires, afin d'éviter le double emploi et de maximiser l'effet de l'assistance;

d) Compte tenu de certaines de ces lacunes, les projets d'aide peuvent créer une situation de dépendance permanente de la part des autorités des pays bénéficiaires et entraîner la création de projets pilotes isolés qui ne profiteront qu'à un nombre restreint de personnes.

84. Il convient de noter, toutefois, que les problèmes de fourniture de logement et de services sont d'une nature telle qu'il est capital d'adopter des mesures nationales - plutôt qu'internationales - pour formuler et appliquer des solutions efficaces et durables. Maintes difficultés dans ce domaine trouvent leur origine dans les secteurs d'appui au développement que sont la législation, la formation, l'information et le cadre institutionnel. L'insuffisance de ressources demeure néanmoins un problème majeur pour les pays en développement. Dans la plupart d'entre eux, la situation économique présente et prévisible, ajoutée à un encours élevé de la dette extérieure, limite la capacité des gouvernements d'assurer le service des prêts remboursables en devises. Aussi est-il nécessaire, désormais, d'étudier les moyens d'axer les projets d'aide sur la promotion de l'autosuffisance aux niveaux national et local.

/...

c) Organisations non gouvernementales

85. Dans beaucoup de pays les organisations non gouvernementales jouent un rôle important en mobilisant les communautés à faible revenu pour la construction et l'amélioration des logements et pour la fourniture de services connexes de base, et en réduisant par là même la charge financière et les responsabilités de gestion des pouvoirs publics. Par leurs liens avec les communautés et leur expérience dans ce domaine, les organisations non gouvernementales ont démontré qu'elles étaient capables de construire des logements qui soient à la fois abordables pour les pauvres et d'un niveau acceptable pour les pouvoirs publics. Leurs actions se caractérisent souvent par l'importance attribuée à la participation communautaire et par l'intérêt particulier accordé à telles communautés ou tels quartiers, d'où leur rôle complémentaire par rapport aux activités plus générales des pouvoirs publics. Le rôle des organisations non gouvernementales s'est développé là où les pouvoirs publics avaient adopté des stratégies d'incitation dans leurs politiques et programmes de construction de logements et de mise en place de services pour les pauvres. Il a toutefois été considérablement révisé, en ce qui concerne la fourniture de logements pour les pauvres, dans le cadre du programme de l'Année internationale. Beaucoup d'organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales ont dressé le bilan de leur contribution à cet égard et de leurs relations avec les pouvoirs publics et les organisations communautaires. A cette fin, elles ont organisé, dans le cadre de l'Année internationale, des réunions d'organisations non gouvernementales dans quatre régions en développement, au cours desquelles elles ont évalué leurs projets et programmes et étudié des lignes d'action futures.

86. Le Conseil international de l'habitat, qui coiffe les organisations non gouvernementales dans le domaine des établissements humains, a organisé, en collaboration avec d'autres organisations non gouvernementales internationales et régionales, un forum mondial à Nairobi la semaine précédant la dixième session (commémorative) de la Commission. Ce forum auquel ont participé plusieurs centaines de représentants d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, d'organismes d'aide multilatéraux, bilatéraux et privés, est la plus importante réunion sur l'habitat et les établissements humains que les organisations non gouvernementales ont tenue depuis le Forum d'Habitat organisé à Vancouver en 1976 à l'occasion d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. Il a été le cadre de longs débats sur diverses questions, l'objectif visé étant de faire participer davantage les organisations non gouvernementales à la fourniture de logements et de services aux pauvres dans différentes parties du monde, en tirant parti de l'impulsion déjà donnée par le programme de l'Année internationale. Le plan d'action des organisations non gouvernementales, adopté à l'issue du forum, porte notamment sur les points suivants : moyens de développer les relations entre les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires; renforcement des relations entre les organisations non gouvernementales et les gouvernements; sensibilisation accrue des médias aux problèmes des sans-abri; renforcement des associations avec les organisations non gouvernementales internationales; développement des institutions régionales afin de faciliter les liens entre les organisations non gouvernementales locales et les organismes d'aide et de perfectionner le mécanisme permettant d'accroître les apports de ressources financières; enfin création de réseaux d'organisations non gouvernementales nationales et régionales pour un échange accru d'informations et pour un élargissement de la portée de la coopération entre organisations non gouvernementales.

87. Le secteur privé structuré actif dans l'immobilier a également revu son rôle pour ce qui est de rendre les logements plus accessibles. Cette révision a été entreprise aux niveaux national et international. La deuxième Conférence internationale sur le logement, qui s'est tenue à Vienne en septembre 1986, a été l'occasion d'analyser de manière approfondie la contribution importante du logement au développement économique et social des pays et à la croissance des institutions financières, y compris des sociétés d'épargne et de crédit, et ses participants ont formulé des recommandations sur les moyens de développer un partenariat efficace entre le secteur public et le secteur privé dans des situations nationales déterminées.

IV. SITUATION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS : APRES 1987 - VERS UNE STRATEGIE MONDIALE DU LOGEMENT

A. Les leçons retenues

88. Les activités consacrées aux établissements humains pendant les 11 années écoulées depuis Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, notamment le programme de l'Année internationale du logement des sans-abri, ont enseigné quelques principes importants, que la prudence impose désormais d'observer dans ce secteur critique. Les plus significatifs servent de toile de fond aux propositions ci-après formulées par la Commission des établissements humains pour l'action à poursuivre sans faiblir après 1987.

1. Encourager une nouvelle conception des établissements humains

89. Selon une idée qui s'est dégagée à Vancouver, et corroborée depuis, les établissements humains forment un élément constitutif du développement et à ce titre doivent occuper une place prioritaire dans les politiques nationales. Toutefois, le lien entre les objectifs du développement des établissements humains et ceux du développement national dans son ensemble, en dépit de son importance, n'est pas facilement admis par les planificateurs de l'économie nationale. L'important donc est d'œuvrer en faveur d'une intégration des politiques concernant les établissements humains aux politiques de développement général.

90. Autre point important : il faut envisager les établissements humains comme un problème mondial. Si l'on considère à juste titre que le problème des établissements humains est avant tout d'ordre national, il faut aussi le voir dans une perspective mondiale. Tout d'abord, en effet, les établissements humains de chaque pays font partie d'un réseau mondial de centres économiques, dont chacun a un rôle propre à jouer dans la structure mondiale de développement et des liens économiques et fonctionnels avec tous les autres établissements. L'interdépendance des divers éléments de l'économie mondiale étant de plus en plus reconnue en ce qui concerne les établissements humains, les gouvernements doivent admettre la nécessité de politiques définissant les rôles national et mondial de chaque unité de la hiérarchie. En deuxième lieu, aucun pays n'a encore totalement réalisé ses aspirations en la matière et il ne peut espérer y parvenir sans un échange d'idées et de ressources avec les autres membres de la communauté mondiale. Il s'ensuit donc que si la formulation et l'application d'une politique des établissements humains appartiennent aux autorités nationales, leur tâche sera facilitée par

l'échange à l'échelle mondiale de données d'expérience, surtout entre pays en développement et par l'adoption de mesures complémentaires visant à améliorer les stratégies, les approches et les compétences et accroître les ressources matérielles disponibles.

2. Axer la croissance sur l'amélioration de la qualité de la vie

91. Devant l'inquiétude profonde que causent à la communauté internationale de nombreux problèmes, dont ceux de la croissance économique, des termes de l'échange, du service de la dette et de l'instabilité financière, des mesures sont actuellement proposées pour intégrer ces aspects dans un modèle semble-t-il purement économique, comme si le seul jeu des mécanismes était une fin en soi. Il faudrait pourtant se demander quel est en fait l'intérêt du simple fonctionnement du système. L'expansion économique ne doit pas être sa propre justification; il ne faut pas exporter et importer des marchandises dans le simple but d'accroître le commerce; ni équilibrer les budgets uniquement pour éliminer les déficits. L'objectif est d'améliorer la qualité de la vie, de sorte que les politiques qui tendent à favoriser l'expansion économique sans améliorer les conditions d'existence ne peuvent être considérées comme satisfaisantes. Des politiques qui visent non seulement à accélérer l'expansion économique mais aussi à en faire profiter la population doivent s'inscrire dans un cadre permettant de traduire les préoccupations économiques en objectifs de développement, c'est-à-dire tendant à améliorer tous les critères de la qualité de la vie humaine. Le développement des établissements humains offre une telle structure.

92. Il faut admettre par ailleurs que la croissance économique ne crée pas automatiquement des conditions propices au progrès social et au relèvement général des niveaux de vie, comme on a pu le croire par le passé. Les mesures visant à améliorer la qualité de la vie doivent être planifiées, au même titre que n'importe quel autre programme, dans le cadre d'une politique nationale délibérée, compte tenu évidemment des mesures destinées à générer les ressources économiques, qu'elles doivent renforcer. Si la qualité de la vie n'est pas prise en compte, les conditions d'existence de l'écrasante majorité des gens continueront à se dégrader, même si les statistiques font apparaître une progression économique, et la montée du mécontentement et de la misère aura fatalement des conséquences préjudiciables pour la stabilité politique et sociale des pays touchés.

3. Maîtriser les tendances des établissements humains

93. Les pays en développement comme les pays développés subissent un processus de transformation, qui résulte d'un déplacement des priorités économiques et du progrès technologique et modifie à son tour la nature et les fonctions des établissements urbains et ruraux. Dans les pays en développement, cette évolution est surtout marquée par le passage d'une économie principalement agraire à une économie urbaine. Si le processus est plus avancé dans certains pays que dans d'autres, les pays en développement s'orientent en majorité vers une économie moderne où les centres urbains sont appelés à jouer un rôle majeur. Déjà, en moyenne, 50 % du PIB des pays en développement sont générés par les villes, grandes ou petites, proportion qui devrait atteindre les deux tiers du PIB d'ici à la fin du siècle. En outre, parallèlement, on constate une autre évolution tout aussi importante : l'économie agraire des pays en développement se modernise en s'ouvrant à la technologie et s'orientant vers les débouchés commerciaux.

94. Le résultat de cette évolution est que les grandes villes prennent rapidement une importance économique croissante et que l'expansion nationale devient tributaire de la capacité des centres urbains à jouer un rôle critique dans l'économie nationale et à ouvrir la voie au développement. De la même façon, dans les zones rurales, les réformes agricoles en cours et envisagées, déterminées par la nécessité d'accroître la production destinée à la consommation nationale et à l'exportation, ne seront possibles que s'il existe un réseau de centres ruraux efficaces en mesure d'assurer au secteur agricole les services qui lui sont indispensables. Les tendances démographiques liées à cette double transformation économique structurelle, c'est-à-dire urbanisation et migration de la campagne vers les villes, doivent donc être considérées moins comme des phénomènes purement démographiques que comme le résultat de nouvelles priorités économiques.

95. Dans les pays industrialisés également, la transformation en cours, qui a des incidences profondes sur les schémas de développement des établissements humains, résulte de l'interaction des forces économiques et de l'évolution technologique. Dans nombre d'entre eux, le déclin des secteurs traditionnels de l'industrie a eu de fortes répercussions sur des économies principalement urbaines, ce qui a entraîné une détérioration croissante de l'environnement social et physique ainsi que de la base économique (et financière) de bien des centres urbains autrefois prospères. En même temps, dans la plupart des pays industrialisés, le glissement vers une économie de services technologiquement très évoluée, avec toutes les facilités apportées par la révolution des communications, a incité à préférer aux vieux centres urbains des villes nouvelles, généralement de petite et moyenne dimensions. Cette tendance produit à son tour des migrations et des modifications de la structure d'âge de la population urbaine qui ont des incidences sur les politiques.

96. Par conséquent, pour les 10 années à venir, le problème n'est donc pas tant de chercher à inverser ces processus de transformation dans les pays développés comme dans les pays en développement, même en supposant que cela soit possible, que de mettre en place des programmes et de fixer des priorités qui puissent assurer le succès de cette transformation et d'oeuvrer pour, et non contre, l'amélioration de la qualité de la vie pour tous, plus particulièrement pour les groupes les plus vulnérables de la société.

B. Mesures concrètes

97. Compte tenu de l'expérience des 10 dernières années et des impératifs de la crise du logement et des services connexes dans de nombreux pays, crise qui, comme on l'a vu, va, si l'on n'adopte pas une politique de redressement énergique, fortement empirer dans les années à venir, plusieurs mesures concrètes à adopter immédiatement ont été proposées aux autorités nationales, aux organisations et institutions internationales et aux organisations non gouvernementales. Ces mesures, présentées ci-après, ont été examinées et approuvées par la Commission des établissements humains, qui a prié les gouvernements de les diffuser largement et de rendre compte de leur application dans leurs pays respectifs pour contribuer à la formulation d'une stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000.

1. Action nationale

a) Une approche intégrée des problèmes du logement

98. Pour être couronnées de succès, les stratégies du logement exigent la concertation des nombreux secteurs qui contribuent à les planifier et à les mettre en oeuvre. Il faut trouver les ressources naturelles, les transformer en matériaux de construction, mettre en place les infrastructures, organiser les marchés fonciers, construire les bâtiments, mobiliser des crédits, mettre en valeur les compétences, passer des lois et encourager la participation populaire. Ce ne sont là que quelques-unes des tâches qui incombent aux gouvernements. Les stratégies de développement doivent donc tenir compte de plusieurs aspects de la planification nationale, notamment des politiques économiques et financières, de l'environnement, des ressources naturelles, du développement rural, du développement régional et urbain et des politiques sanitaires et sociales. Les liens entre ces secteurs et celui du logement et des services connexes peuvent être renforcés à de nombreux égards et les politiques des divers secteurs, formulées de façon à être complémentaires les unes des autres.

99. Compte tenu de ce qui précède, il faut donc mettre en place une structure institutionnelle appropriée aux niveaux national, provincial et local pour coordonner efficacement les apports de tous les secteurs dans le domaine du logement et des services, et en faire bénéficier régulièrement les pauvres et les personnes défavorisées dans la mesure requise et à des prix abordables.

b) Intégration des programmes de logement aux politiques de développement économique général

100. Une stratégie de développement national doit faire plus de place à l'autosuffisance, à une croissance économique alimentée par les ressources naturelles et humaines nationales et à la mobilisation de l'épargne nationale. Les programmes de logement et de services supposent des investissements dans la construction et la production de matériaux, d'éléments et d'équipement, ainsi que diverses activités économiques, dont la plupart sont à forte intensité de travail, dans le secteur structuré aussi bien que non structuré. Une augmentation substantielle de la production de logements et d'infrastructures aurait donc une incidence positive sur le PIB des pays en développement. En outre, beaucoup d'activités marginales dont les pauvres tirent leur subsistance sont exercées au foyer. Par conséquent, l'amélioration du logement et des infrastructures connexes aurait d'heureuses répercussions sur ces activités génératrices de revenus.

c) Développement des petites villes et des villes moyennes

101. L'expansion rapide des grandes villes dans les pays en développement est un phénomène nouveau qui pose des problèmes d'aménagement urbain d'une ampleur sans précédent. Le plus difficile est d'assurer un logement décent et les services de base aux pauvres, qui constituent l'immense majorité de la population urbaine. Tout porte à croire que le développement des villes de petite et moyenne dimension, plutôt que des centres plus grands, permettrait de résoudre plus facilement ce problème en réduisant la migration vers les grandes agglomérations, tout en assurant des services critiques à l'arrière-pays rural.

d) Réorientation des politiques du logement et des travaux publics

102. Les options qui s'offrent à un gouvernement pour les politiques à adopter en matière de logement et de services pour les pauvres ont été définies en fonction de l'expérience mondiale acquise depuis Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et pendant la phase préparatoire de l'Année internationale du logement des sans-abri. Il s'agit maintenant de choisir les options les plus réalisables, de les adapter aux conditions locales et d'accroître progressivement la portée des programmes de logement et de services jusqu'à ce que la production coïncide avec les besoins. Les mesures à considérer à cet égard sont les suivantes :

i) Stratégies d'incitation

La pénurie de logements et de services est telle qu'on ne peut attendre des gouvernements, surtout dans les pays en développement, qu'ils répondent directement à tous les besoins. La solution la plus réaliste est donc de chercher à augmenter au maximum la productivité des habitants, surtout des économiquement faibles, en appuyant les efforts qu'ils déploient pour se loger. Ce secteur doit donc faire l'objet de politiques et de stratégies d'incitation et d'encouragement. Cela mènera à une nouvelle approche, selon laquelle les gouvernements assument la pleine responsabilité du programme d'ensemble, mais en confient la réalisation au secteur privé structuré et non structuré, à des efforts coopératifs et à l'initiative personnelle;

ii) Sécurité de jouissance et accès plus large à la terre

L'accès à la terre, avec une sécurité de jouissance, est indispensable à la production de logements et surtout à toute initiative personnelle significative des pauvres eux-mêmes. Elle doit être bien située, d'un prix abordable et peut être rendue accessible par l'initiative publique ou privée. L'intervention du gouvernement pour ouvrir le marché foncier aux pauvres est indispensable pour assurer les terres nécessaires aux nouveaux aménagements à l'échelle voulue. La nature de l'intervention variera en fonction des systèmes politique et juridique, du degré de délégation des pouvoirs aux autorités provinciales et locales, des dispositions des politiques foncières et de la situation des marchés fonciers. Des politiques foncières rationnelles et des mécanismes efficaces de libération des terres devraient fournir d'autres solutions que l'occupation sans titre. On pourrait, par exemple, accorder aux squatters, à un prix abordable, la sécurité de jouissance de terres du domaine public qui conviennent au logement. Les gouvernements pourraient aussi aider les occupants sans titre des terres privées à s'en porter acquéreur ou à obtenir un bail de longue durée. Il faudra aussi se préoccuper de la sécurité juridique des nombreux membres des communautés de squatters;

iii) Accès plus large des pauvres aux moyens de financement

Les objectifs de base d'une politique de financement de logements devraient être : premièrement, d'augmenter le volume des ressources financières affectées au logement et services par la création de nouvelles sources de financement; deuxièmement, de mettre les fonds obtenus à la disposition du plus grand nombre

possible de bénéficiaires; et troisièmement, de mettre en place des mécanismes institutionnels donnant aux ménages pauvres davantage de possibilités de crédit abordables et prévoyant des dispositions administratives appropriées pour un recouvrement maximum des prêts. Ces objectifs peuvent être atteints par l'adoption de mesures visant notamment une plus grande mobilisation de l'épargne, l'affectation de fonds de certaines institutions du secteur public à l'effort de logement, l'incitation à la construction d'immeubles locatifs, l'octroi de facilités de crédit adaptées aux revenus irréguliers et aux méthodes de construction par étape des pauvres, l'établissement de fonds autorenouvelables pour le remembrement parcellaire et la construction d'infrastructures;

iv) Renforcement de la gestion urbaine

Dans de nombreux pays, la compétence et l'efficacité des autorités municipales doivent être améliorées pour faire face au nombre croissant de problèmes de la gestion urbaine, comme l'élimination des déchets solides, l'organisation de la circulation, le contrôle de l'utilisation des sols, la diminution de la pollution, la création d'emplois ou les services sociaux. Pour ce, on peut définir plus précisément le rôle des organes nationaux, provinciaux et locaux dans la gestion du développement urbain, perfectionner, par la formation, les compétences du personnel technique et administratif et élargir la base de ressources des autorités locales, notamment en leur facilitant l'accès aux organismes de financement;

v) Participation populaire

L'énergie et l'ingéniosité de la population constituent une immense ressource non exploitée pour le logement et les services dans de nombreux pays, en particulier pour la tâche majeure que représente l'assainissement des colonies de squatters, des taudis et des logements des populations rurales pauvres. Il faut mobiliser ces ressources par des formules efficaces de participation populaire, les gouvernements suscitant et complétant les efforts de la population. La participation populaire peut être encouragée de plusieurs façons. Par exemple, la décentralisation de la planification, de la prise des décisions et de la mise en oeuvre peut faciliter une coopération étroite avec les communautés. En outre, la production et la gestion, selon un régime coopératif, d'habitations et d'infrastructures se sont avérées être, dans de nombreux pays, un moyen efficace de mobiliser la participation populaire.

e) Renforcement des politiques de développement industriel et d'emploi

103. Les programmes de logement de l'ampleur voulue ne peuvent réussir que si l'on augmente et améliore substantiellement la capacité et la productivité de l'industrie nationale dans les secteurs structuré et non structuré. Cela comprend notamment la production de matériaux, d'éléments et d'équipement pour le logement et les infrastructures. Il faut adopter des politiques dynamiques pour faciliter le développement industriel en vue de la production de logements et de services à l'échelle correspondant aux besoins. Ces secteurs nécessitant pour la plupart beaucoup de main-d'oeuvre, les politiques pourraient se révéler déterminantes pour les programmes nationaux d'emploi. Les gouvernements pourraient en outre encourager les petits producteurs et améliorer leurs résultats, notamment en

intervenant dans le domaine du crédit, de la formation, de la recherche, en adaptant les codes de construction, en révisant les procédures de passation des marchés publics, en incitant ces petits producteurs à se grouper en associations et coopératives et en facilitant leur accès aux matières premières.

f) Conservation des ressources et protection de l'environnement

104. Les pauvres sont généralement ceux qui souffrent le plus d'un environnement dégradé. Ils sont souvent obligés de s'établir sur des terres marginales, dans des zones urbaines de taudis et d'habitats précaires pollués et exposés aux catastrophes naturelles. En même temps, contraints par leur misère et l'absence de choix, ils sont à leur tour à l'origine de problèmes écologiques graves, comme le déboisement, la désertification et l'érosion. Les problèmes les plus évidents ont trait à l'utilisation du bois, du bambou, de fibres et autres matériaux organiques pour la construction et la production d'énergie domestique, au choix des terres agricoles fertiles pour le développement ou l'expansion des établissements, à la pollution et au recyclage des déchets dans les zones urbaines. Il apparaît donc que l'on ne peut résoudre le problème du logement et des services pour les pauvres sans une politique rationnelle de conservation et d'utilisation des ressources.

g) Politiques en matière de santé et d'action sociale

105. Les problèmes de santé et les taux élevés de mortalité infantile qui peuvent atteindre des niveaux alarmants non seulement dans les taudis urbains et les colonies de squatters, mais également parmi les pauvres des campagnes - les femmes et les enfants étant les plus gravement touchés - sont principalement attribuables à la précarité du logement. Etant donné que, dans la plupart des cas, ces problèmes de santé ont pour causes, directes ou indirectes, le manque de logements décentes, l'infrastructure de base et d'hygiène dans les zones en question, seule une action portant en même temps sur le logement et les services aussi bien que la santé sera efficace.

106. Il est également indispensable d'adopter des programmes d'action sociale pour identifier les groupes et personnes vulnérables que l'on risque d'omettre même dans les projets de logement qui touchent la majorité des pauvres. Il s'agit notamment des indigents, des handicapés et des personnes âgées. Un grand nombre de femmes chargées de famille dans les agglomérations pauvres ainsi qu'un nombre toujours plus important d'enfants des rues, abandonnés et sans abri, se heurtent également à des difficultés particulières. Ce n'est qu'en accompagnant les projets de logement de programmes d'action sociale judicieux qu'il sera possible de fournir à ces groupes vulnérables l'assistance spéciale dont ils ont besoin. Les organisations non gouvernementales ayant adopté des programmes spéciaux à l'intention des pauvres peuvent apporter une aide précieuse aux programmes en faveur des groupes les plus vulnérables.

107. Au sein des collectivités pauvres, les femmes représentent une force dynamique, mais non encore exploitée, qui peut contribuer à l'amélioration du logement et des services. Diverses mesures pourraient être prises pour mettre cette force en valeur. On pourrait notamment accorder une attention plus soutenue à leurs problèmes et à leurs capacités au niveau de la planification et de

l'exécution des programmes de logement, leur accorder l'égalité d'accès à la propriété foncière ainsi que de meilleures facilités de prêt et de crédit, organiser à leur intention des programmes de formation spéciaux et appuyer officiellement les organisations coopératives et communautaires de femmes.

2. Appui international à l'action nationale

108. L'Année internationale du logement des sans-abri a offert à la communauté internationale une excellente occasion d'examiner ses politiques et ses priorités dans ce domaine et de contribuer davantage aux programmes de logement et de services en faveur des pauvres dans les pays en développement.

a) Aide bilatérale et multilatérale au développement

109. Les difficultés financières et autres auxquelles se heurtent la plupart des pays en développement lorsqu'il s'agit de répondre ne serait-ce qu'aux besoins essentiels en matière de logement et de services font qu'il est urgent que les organismes d'aide réexaminent leurs programmes d'aide dans ce domaine. En effet, seule une part modeste de l'aide destinée aux pays en développement est consacrée à des projets visant à améliorer le logement et les conditions de vie des populations pauvres de ces pays. En 1982, moins de 5 % de l'aide octroyée à des conditions de faveur (y compris les subventions) et 6,5 % environ de l'aide publique accordée à des conditions non libérales ont été alloués au logement, à l'urbanification et au développement communautaire, à l'approvisionnement en eau, à l'évacuation des déchets solides et à la production de matériaux de construction.

110. Dans l'avenir immédiat, bien des pays en développement auront besoin d'un certain degré d'appui international pour soutenir l'action qu'ils mènent au niveau national. Il est essentiel que cette assistance soit fondée sur les nouvelles stratégies et priorités définies par les pays en développement et qu'elle s'inscrive dans le cadre d'une approche intégrée des principales politiques sectorielles. A cet égard, il faut sérieusement envisager la possibilité d'accroître l'élément de libéralité de l'aide ayant trait au logement et d'imposer des conditions de remboursement qui tiennent compte de la capacité financière des pays en développement.

111. Au niveau mondial, la coordination est indispensable si l'on veut parvenir à un consensus sur les objectifs des politiques d'aide, obtenir des fonds proportionnés aux besoins et mettre en place des mécanismes efficaces pour l'acheminement de l'aide. Les progrès accomplis dans ce domaine devraient faire l'objet d'une évaluation périodique.

b) Aide du système des Nations Unies

i) Renforcement de la coordination au niveau du Secrétariat

112. Le rôle du CNUEH (Habitat), en tant qu'organisme chef de file des efforts faits par l'ensemble du système pour appuyer les programmes en matière de logement et de services en faveur des pauvres, pourrait être renforcé par la mise en place d'un mécanisme officiel de coordination. A cette fin, on pourrait, par exemple, créer une équipe spéciale sur les établissements humains au sein du Comité administratif de coordination.

ii) Renforcement de l'élément logement et services dans les programmes des institutions et organismes compétents des Nations Unies

113. Toutes les institutions et tous les organismes des Nations Unies qui ont des programmes relatifs au logement et aux services pourraient faire une plus large place à ces éléments dans leurs activités. C'est ainsi que, en matière de financement des activités de développement, le PNUD et la Banque mondiale pourraient accroître sensiblement les ressources qu'ils allouent aux programmes ayant trait aux projets de logement et de services en faveur des pauvres. En ce qui concerne la santé et l'action sociale, l'OMS, le FISE et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires pourraient réorienter leurs programmes de façon à mieux tenir compte de la corrélation directe entre le logement et les services et la santé et le bien-être social. Dans le domaine du développement industriel et de la création d'emplois, l'ONUDI et l'OIT pourraient avoir intérêt à axer davantage leurs efforts sur les activités et les services relatifs ou liés au logement exécutés à l'intention ou à l'initiative des pauvres. Pour ce qui est des questions relatives à l'agriculture et à l'environnement, la FAO et le PNUE pourraient jouer un rôle important en aidant les gouvernements à centrer leur attention sur les besoins des pauvres et des paysans sans terre - en particulier dans les établissements ruraux - en matière de logement et de services. En outre, les organismes et services tels que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et le Département des affaires économiques et sociales internationales pourraient contribuer à l'intégration de l'élément logement et services en faveur des pauvres dans les stratégies nationales de développement économique et social, et les programmes d'enseignement, de formation et de recherche de l'Unesco pourraient favoriser la formation du noyau de spécialistes requis.

114. A l'échelle régionale, les commissions régionales pourraient allouer davantage de ressources aux questions relatives aux établissements humains, en suivre l'évolution et, en collaboration avec le CNUEH (Habitat), définir les mesures à prendre pour appuyer les activités nationales.

C. Activités à mener par la Commission des établissements humains

1. Orientation des activités à mener

115. La troisième phase du programme pour l'Année internationale du logement des sans-abri, telle que prévue dans la résolution 37/221, prévoit l'adoption, après 1987, de mesures de suivi sous forme de stratégies nationales en matière de logement d'ici à l'an 2000. Dans la résolution 9/12, adoptée à sa neuvième session, en 1986, la Commission des établissements humains a invité le Directeur exécutif du CNUEH (Habitat) à assurer l'intégration du programme pour l'Année dans les activités ordinaires du programme du Centre pour préserver les résultats obtenus pendant l'Année. Il faudrait pour cela que les deux plans à moyen terme devant couvrir la période allant jusqu'à l'an 2000, à savoir le plan à moyen terme pour la période 1990-1995 et le plan à moyen terme pour la période 1996-2001, prévoient la poursuite des objectifs du programme pour l'Année. L'heureuse coïncidence, qui a voulu que le cycle de préparation du plan à moyen terme 1990-1995 corresponde à la tenue de la dixième session de la Commission, a permis :

cette dernière d'examiner, au cours de la même session, le plan à moyen terme et les points de l'ordre du jour concernant un nouvel ordre du jour pour les établissements humains et l'Année. Cela a également permis de tenir compte dans le document relatif au plan à moyen terme dont était saisie la Commission des principales propositions contenues dans les rapports du Directeur exécutif intitulés "Nouvel ordre du jour pour les établissements humains" et "Logement et services pour les pauvres - un appel à l'action", qui ont été, l'un et l'autre, approuvés par la Commission.

116. En conséquence, la Commission a approuvé le plan à moyen terme du Centre pour la période 1990-1995, en y apportant les modifications jugées nécessaires, convaincue qu'elle était qu'il constituait un programme de suivi cohérent et intégré à l'Année internationale du logement des sans-abri et qu'il tenait compte des propositions relatives à un nouvel ordre du jour pour les établissements humains qu'elle avait approuvées.

2. Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000

117. A l'issue de ses délibérations sur les deux principaux points de l'ordre du jour de sa dixième session, à savoir le nouvel ordre du jour pour les établissements humains et l'Année internationale du logement des sans-abri, la Commission a adopté la résolution 10/1 du 16 avril 1987 dans laquelle elle prône l'adoption d'une stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 et recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution à cette fin. Aux termes de ce projet de résolution, l'Assemblée générale approuverait la formulation par la Commission d'une stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000, y compris d'un plan d'action pour en assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, à présenter à l'Assemblée à sa quarante-troisième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

118. L'objectif global de cette stratégie serait de promouvoir et d'encourager l'élaboration et l'exécution de stratégies nationales de nature à faciliter les efforts visant à fournir à tous un logement décent d'ici à l'an 2000 et de mobiliser un appui en faveur de ces stratégies. A l'instar du programme pour l'Année, les activités envisagées sont à mener principalement à l'échelon national, avec le concours de la communauté internationale.

V. CONCLUSION

119. L'Année internationale du logement des sans-abri, en tant que telle, a été un succès retentissant dans la mesure où les objectifs fixés ont été atteints. Elle a donné de la vigueur, dans de nombreux pays, aux projets visant à améliorer le logement et les services au profit de millions de pauvres et de personnes défavorisées et, fait sans doute plus important, elle a fait prendre plus vivement conscience du problème des sans-abri et des mal-logés ainsi que de la nécessité de prendre des mesures correctives, faute de quoi la solution d'un problème d'une telle ampleur ne saurait raisonnablement être envisagée. Il n'empêche que ce fléau est loin d'avoir disparu et ne saurait disparaître que si les gouvernements, les organisations et les particuliers s'unissent dans un effort soutenu et de longue haleine. La nécessité d'assurer le suivi des progrès accomplis dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri est donc manifeste. A cet égard, la résolution 10/1 de la Commission des établissements humains indique la voie à suivre.

Notes

1/ Voir Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Vancouver, 31 mai-11 juin 1976 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.7), chap. I.

2/ Les rapports présentés par les pays n'étant pas toujours suffisamment clairs ou précis, la liste des pays indiqués dans chaque section du présent rapport n'est donnée qu'à titre indicatif et n'est pas nécessairement exhaustive.
